



RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

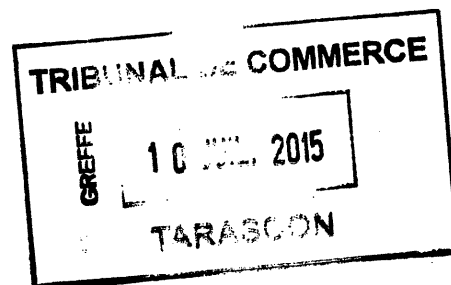
Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2015 sous le numéro de dépôt 2119

7 juillet 2015



P.V. DEPOT N° A 2119 DU 16 JUIL. 2015

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Tarascon
28, Allée Général Jennings de Kilmaine
Quartier Kilmaine
13150 TARASCON

Envoi en Recommandé avec AR
OJ/CG/469/15

Objet : Requête hors délai
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Président,

La société SEMIS devait tenir son assemblée générale ordinaire annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au plus tard le 30 juin 2015.

Il nous a été impossible de respecter cette année ce délai suite à un changement imprévu de direction. En effet, la réorganisation de la fonction support mise en œuvre a nécessité du temps et occasionné du retard dans la tenue de l'assemblée générale, convoquée pour le jeudi 9 juillet 2015.

C'est la raison pour laquelle nous avons l'honneur de vous solliciter afin de bénéficier de ce délai supplémentaire de 9 jours, afin de respecter les dispositions légales et réglementairement applicables à la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous voudrez bien porter à cette demande exceptionnelle, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Directeur par intérim,

Olivier JONCOUR



REFERENCES : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER (SAEM)
avenue Théodore Aubanel
BP 74
13460 Saintes Maries-de-la Mer

(ORDONNANCE DE PROROGATION DU DELAI DE TENUE DE L'A.G.O. ANNUELLE DES SOCIETES
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE OU ANONYMES)

O R D O N N A N C E

NOUS Alain VEZINET, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

ASSISTE DE MAITRE Walter CENCIG, GREFFIER,

VU L'ARTICLE L241-5 DU CODE DE COMMERCE,

PROROGEONS LE DELAI DE TENUE DE L'A.G.O. ANNUELLE DE LA SOCIETE REQUERANTE
JUSQU'AU **31/07/2015**.

DISONS QU'IL NOUS EN SERA REFERE EN CAS DE DIFFICULTE.

ORDONNONS LA NOTIFICATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE A LA SOCIETE REQUERANTE
PAR LETTRE SIMPLE.

LAISSONS LES DEPENS DE LA PRESENTE ET SES SUITES A LA CHARGE DE CETTE
DERNIERE.

FAIT A TARASCON, LE 16/07/2015.

LE GREFFIER

LE PRESIDENT

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
TARASCON LE 16/07/2015
LE GREFFIER

